



## FAQ - Prescriptions de protection incendie AEAI

- 
- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Norme | <input type="checkbox"/> Directive       | <input type="checkbox"/> Répertoire           |
| <input type="checkbox"/> Note explicative | <input type="checkbox"/> Aide de travail | <input type="checkbox"/> Etat de la technique |

Titre / Article / Chiffre / Alinéa: 1-03 / art. 48 / alinéas 1 et 2

Thème: Portes coulissantes actionnées à la main dans des petits locaux prévus pour un faible nombre d'occupants et ne présentant pas de danger d'incendie accru

Date: 02.05.2007

No 1-005f

---

### Publication:

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> commissions AEAI | <input type="checkbox"/> autorités cant. protection incendie | <input checked="" type="checkbox"/> publication générale |
|---|--|--|

---

### Question:

Dans quels locaux peut-on installer des portes coulissantes actionnées à la main?

### Réponse:

Les portes des voies d'évacuation doivent pouvoir être reconnues comme telles en tout temps, elles doivent pouvoir s'ouvrir rapidement dans le sens de fuite, sans moyen auxiliaire, et elles doivent pouvoir être utilisées en toute sécurité.

Les portes battantes ne s'ouvrant pas dans le sens de fuite sont uniquement autorisées dans les petits locaux prévus pour un faible nombre d'occupants et ne présentant pas de danger d'incendie accru.

Sont considérés comme petits locaux prévus pour un faible nombre d'occupants les locaux d'une surface maximale de 30 m<sup>2</sup> dans lesquels ne séjournent généralement qu'un petit nombre de personnes (pas plus de six en même temps).

Sont notamment considérés comme locaux ne présentant pas de danger d'incendie accru les bureaux, les locaux dans lesquels sont effectués des travaux de contrôle ou des travaux de montage simples et les locaux d'entreposage sans matières dangereuses.

Dans les petits locaux prévus pour un faible nombre d'occupants et ne présentant pas de danger d'incendie accru, on peut installer des portes coulissantes actionnées à la main.